

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 67 (1928)
Heft: 51

Artikel: L'invitation
Autor: Mex, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-222256>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à l'occasion. Y faut ça, voyez-vous ; au jour d'aujourd'hui, si on n'a pas un peu de djaravate et qu'on accepte tout sans rien repiper, on vous mange la laine sur le dos.

Je sais bien que chez nous ce n'est pas comme en France où les ministres ne font que de se disputer et de renverser les cabinets. Chez nous, les ministres ne causent que le dimanche, tandis qu'en France, ils causent tout le temps ! Vous comprenez que, chez nous, ils ne peuvent pas tant se disputer ; les uns parlent en allemand, les autres en français ou en italien, et, pendant qu'on leur traduit tout ça, ils ont le temps de se calmer ! Et puis, on n'a pas tant de ces chambres et de ces cabinets, que c'est tout un appartement que leur commerce par Paris ; tandis que chez nous, on a un palais fédéral, à Berne, et puis c'est bon !

On a beau dire, ça va quand même mieux par chez nous que partout ailleurs, les bolchévistes ont beau bouler ! Je sais bien que c'est pas parfait non plus, mais regardez voir un peu tout ce que les papiers disent de ce qui se passe dans le monde, ça vous fait tourner le sangue ! On ne peut pas se plaindre, on a encore des bons gaillards par Berne ; et, le nouveau conseiller fédéral ne sera pas non plus de ceux qui font grincer les affaires par plaisir ; aussi, on lui souhaite d'y rester longtemps, qu'il s'y plaise et qu'il nous plaise aussi et on félicite aussi son papa et sa mama d'avoir donné un crâne luron à la Patrie ; respect, et qu'y vivent !

Pierre Ozaire.



Pages d'autrefois

LA NEIGE

Un vent aigu souffle avec rage ;
La neige tombe à gros flocons,
Venant se coller au vitrage.
Comme un vol de blancs moucherons.

Jour et nuit, elle s'encourage
A recouvrir prés et sillons.
Des plus hauts monts jusqu'à la plage,
Voltigent ses lourds tourbillons.

Sous son linceul, terre, frissonne !
Car sa couche épaisse emprisonne
La sève qui bout dans tes flancs.

Neige, ton manteau de froidure
Donne, quand ta présence dure,
Mort aux oiseaux, joie aux enfants !

Joseph Morax, préfet.

C'EST SI SIMPLE D'AIMER !

ON le dit, mais, quelle erreur ! Quiconque a aimé peut le dire !

Non pas aimer bêtement le soleil, la lune, les petites étoiles du ciel, les flots avec les jolis poissons nacrés, ou des tas d'autres choses ! Non ! aimer tout court, quand même cela dure, quand on est pris !

Je gage que les pères de famille prudents et sages diront ici à leur aînée : « Mon enfant, plie ce journal ! Ce monsieur va dire des sottises ! » Erreur, chers amis, votre fille connaît le verbe aimer, avec la façon de s'en servir, à tous les temps, au singulier comme au pluriel, même au futur que vous redoutez ! « Mais, comment ? » direz-vous. A quoi je répondrai : « Parce que c'est le verbe modèle pour la conjugaison, à peu près dans toutes les langues ! » Alors étonnez-vous qu'après avoir soupiré : « J'aime, tu aimes... Ich liebe, I love, Amo, amas, amat... ou du grec, ou du n'importe quoi, elle en vienne à : « Je t'aime ! »

Et l'amour serait compliqué, à ce que je prétends ? Songez à ce qui vous est advenu ! L'un

s'est vu repoussé parce qu'il était brun, l'autre parce qu'il était blond. Celui-ci, parce qu'il avait trop de cheveux ; celui-là, parce qu'il n'en n'avait plus assez ! Cette perle que vous aimez, avant de l'adorer, s'est éloignée de vous parce que, au soir de l'An, vous n'avez pu baisser ses lèvres roses tant que tintait les douze coups attendus !

Si les filles d'Eve voulaient, cela serait plus simple ! Quels mots plus doux que « Je t'aime ! Tu m'aimes... » Quelle lumière dans ce verbe, quand on sait ponctuer son I des points roses chers au poète !

Seulement, voilà... on flirte, on s'analyse, on tâte son cœur comme le moteur d'une machine de course, on parle « refoulements ». Quelle tristesse !... Que nous sommes bêtes de gaspiller le temps, alors que, si elle veut, c'est si simple d'aimer !

St-Urbain.

Enfants terribles. — Importuné par le tapage que font ses enfants, un financier sort de son cabinet pour modérer leurs ébats.

— Et puis, ajoute-t-il, je vous avais défendu de jouer avec Georges, pour le punir de ses mensonges continuels.

— Je vais te dire, papa, explique l'un des enfants... Nous avons inventé un nouveau jeu, le jeu de la Bourse, et Georges est indispensable... C'est lui qui répand les fausses nouvelles !

AU BON VIEUX TEMPS

ES sociétés de jeunesse jouaient autrefois dans la vie locale de nos villages vaudois un rôle de premier plan. Elles incarnaient et maintenaient à la campagne de vieilles traditions. Leurs procès-verbaux témoignent encore éloquemment de leurs faits et gestes et nous révèlent de piquants détails sur les mœurs d'autan.

Grâce à l'obligeance de M. Samuel Grosjean, à Yvorne, un survivant de la « vieille jeunesse », dépositaire jaloux des reliques du passé, nous sommes en mesure d'offrir aux lecteurs du « Conte de Vaudois » de savoureux extraits du protocole de 1860 à 1880, de la Jeunesse libérale d'Yvorne, dite Société du printemps.

A l'approche du nouvel-an, il est intéressant de relever que cette société existe toujours et qu'elle célèbre encore selon les rites, la fête du réveillon.

La réception des candidats était accompagnée d'une mise en scène qui doit avoir été empruntée aux mystères des sociétés secrètes. Le serment contenu dans le « Code » de la jeunesse d'Yvorne est, en tout cas, d'inspiration nettement maçonnique. Une brève analyse des documents en question dépassera peut-être le cadre d'un seul article ; je m'efforcerai toutefois d'être aussi bref que possible.

L'ancien cahier renfermant les statuts étant tombé en fort mauvais état, dit le verbal du 8 février 1879, il est décidé de les relever dans un nouveau registre. C'est ce dernier qui porte la date de 1879. La couverture en est de toile ; on y lit le mot « Code » en gros caractères ; la première page porte, habilement dessiné à la plume, le symbolique cheval blanc de la jeunesse libérale. L'écriture est l'œuvre d'un excellent calligraphe.

Les jeunes gens de la période dont il s'agit étaient plus sensibles que ceux de nos jours aux grandes maximes morales et philosophiques. Ils croyaient sincèrement, les idéalistes, à la magie du verbe. 1914 n'avait point encore détruit dans les coeurs, le culte de l'humanité. La foi du charbonnier était le signe de l'époque. Par contre, la liberté qu'ils s'octroyaient ne souffrait guère les restrictions. Autres temps, autres mœurs !

« L'Union fait la Force ! Un pour tous, tous pour un ! Nos principes sont la liberté et la concorde ! Nos statuts sont inviolables ! » Ainsi débute l'ancien règlement.

Et voici l'acte constitutif de la société de jeunesse :

Les premiers articles sont relatifs au but amical de la Société, puis d'être célibataire, être de bonnes mœurs et avoir communie. L'article 3 est d'une observation calvinienne la plus stricte :

Le garçon qui viendrait à se marier, à donner le jour à un enfant illégitime, à fréquenter des

lieux de débauches et autres mauvaises compagnies, tout comme de faire des actions contraires à l'honneur, à la délicatesse ou à la probité.

Voici l'article 10, qui est une réminiscence d'une séance de réception dans la corporation des charpentiers.

Immédiatement après sa réception, le nouveau membre prêtera en présence de l'assemblée le serment suivant, dont la formule lui sera lue par le président :

« Je jure d'observer fidèlement le présent Acte constitutif de la Jeunesse Libérale et Société du Printemps ainsi que les autres lois et règlements que fera l'assemblée ; je jure de garder le secret le plus inviolable sur tous les actes quelconques de cette société, sous peine de passer pour traître, parjure et déloyal.

« Je jure toutes ces choses comme si j'étais devant le magistrat et par le nom du Dieu Tout Puissant qui a en horreur l'hypocrisie et la fausseté. »

Après avoir entendu cette lecture, le récipiendaire tenant une épée dans sa main droite et ayant la main gauche sur le livre des lois et règlements, lèvera son épée et dira :

« Je le jure ; je connais mon devoir et j'y serai fidèle.

Suivent divers articles relatifs à l'administration de la société.

Plusieurs articles sont consacrés aux différentes fêtes patronées par la société, ne pourront y participer que les garçons et filles du village qui sont de bonnes mœurs et de bonne conduite, d'avoir pour elles toutes les honnêtetés et tous les égards convenables à la morale et à la civilisation.

Le comité pourra permettre l'entrée à de garçons ou filles étrangers, supposés de bonne réputation.

Il fallait montrer patte blanche pour faire un don à la société, lisez ce paragraphe :

Si les dons sont en argent, ils seront versés à la caisse et accompagnés d'une déclaration authentique (sic.) du donateur portant : qu'il a donné ce montant de son pur mouvement pour bonne amitié envers la jeunesse et cela sans provocation ni contrainte.

L'article 19 a trait aux amendes ; il n'est pas sans intérêt de le citer :

Seront condamnés à l'amende par le comité et sans appel :

- a) celui qui n'assistera pas au bal pour septante cinq centimes.
- b) celui qui manquera l'assemblée générale pour dix centimes et du Comité, vingt centimes.
- c) celui qui, dans une assemblée, un bal, une réunion ou une promenade décidée par la Société, se permettrait sans motif légitime de susciter des querelles et des débats, tout comme de proférer, surtout en présence des filles, des discours injurieux ou grossiers, pour vingt cinq à cinquante centimes.

Celui qui aurait vexé, frappé ou maltraité quelqu'un, sauf cas de légitime défense, pour soixante centimes à un franc cinquante.

(A suivre.)

Simple confusion. — Deux fillettes jouent à la ménage.

Madame, voudriez-vous me donner un litre lait ?

— Oh ! je regrette beaucoup, madame, mais mes vaches n'ont pas encore pondu...

L'INVITATION

HENRI de Corbeyrier, personnage qui fut jadis célèbre par ses facettes, avait à Aigle une cave réputée où il se rendait quelques fois. Il profitait de ces occasions pour passer une journée à la ville et rencontrer régulièrement au café des Amis un charron suisse allemand, gai luron dont il prisait fort la compagnie.

A maintes reprises, Henri avait invité l'artisan à lui rendre visite en son village de la montagne. — « Je t'attends, sans faute, lui disait-il, mais arrange-toi pour rester au moins deux ou trois jours chez moi ! » Le travailleur sur bois prétextait toujours un empêchement provoqué

par de trop absorbantes occupations.

Une fois, cependant, alors que les deux comères étaient « en écot » devant un demi-litre de nouveau, le charon annonça joyeusement : « Maintenant, mon cher Henri, ché zui disponible toute le semaine pour aller te trouver à Corbeyrier ».

A l'ouïe de cette déclaration spontanée, notre farceur se gratta l'oreille et simula un embarras subit.

— Diable, diable ! s'écria-t-il de façon à être entendu des consommateurs, le moment est mal choisi ; c'est à cause de la place pour te loger, mon cher ami, car je vis « à l'étroit » ; attends plutôt que j'aie fait boucherie afin que je sache où te mettre ! »

On en a bien ri. *A. Mex.*

Logique enfantine. — Une belle dame, froufroutante et sentant bon, est arrêtée dans la banlieue par une courte panne d'auto.

En attendant le départ, elle fait quelques pas et s'arrête devant un enfant du pays.

— Es-tu toujours bien sage, mon mignon ?

— Oui, Madame.

— Te nettoies-tu bien tous les jours ?

L'enfant resta coi.

— Te brosses-tu les dents ?

— Pourquoi faire, répondit alors le bambin, j'ai pas de cheveux sur les dents ?



LES BRUITS QUI COURRENT

— Ne te fais pas de mauvais sang, Olympie. N'avons-nous pas David, qui ne se mariera jamais et qui n'est pas pauvre, tant s'en faut ? Crois-tu donc qu'il n'y a pas, dans son testament, une ligne ou deux pour ses filleuls, Célestine et André ? Voyons, ce serait bien extraordinaire.

La bonne femme s'apaisait, convaincue. Son mari avait raison, un tel oubli serait extraordinaire. Le parrain Daniel aimait trop ces petits pour ne pas les *avantager*. Peut-être, même, penserait-il aux père et mère. Il y pensait déjà. Au Nouvel-An et à la Sainte-Olympie, qui est le quinze avril, madame Divorne recevait toujours, du syndic, une robe ou un manteau, ou quelque autre objet joignant l'utile à l'agréable. Le fait était connu à Châteauvieux, où il suscitait pas mal d'envie, mais nul ne s'avisa jamais d'en médire, vu la moralité indiscutable du syndic et la maigre sinistre de madame Olympie, femme d'ailleurs acariâtre, au delà de toute imagination. Vivant ainsi un peu aux crochets de David Vaudroz — malgré la vigilance farouche de la vieille Jeanne — rien d'étonnant à ce que la *boucherie* du syndic intéressât le musicien pour qui elle présageait l'envoi très prochain de victuailles savoureuses.

Mais ce détail de ménage ne satisfaisait pas la curiosité de la pintière, madame Tauxe, ni du capitaine Mermet. Et comme les femmes ont droit d'indiscrétion, même vis-à-vis d'un magistrat, ce fut la pintière qui brusqua l'attaque en apportant, elle-même, à David Vaudroz, la chose commandée.

— Alors, monsieur le syndic, dit-elle, en remplissant le verre, on dit que vous avez loué l'appartement de la « maison d'en face » ?

On dénommait ainsi, au bourg, l'immeuble locatif situé en face de l'habitation du propriétaire. Celui-ci huma une gorgée de vin et prit ses cartes, Divorne ayant distribué les jeux. Connaisant la curiosité de madame Tauxe, il ne se hâta pas de répondre. Enfin, après avoir examiné chaque image :

— Eh ! bien oui, Louise, fit-il, j'ai loué l'appartement.

Cette réponse était trop brève, Mme Tauxe poursuivit :

— Eh... bien loué ?

— Peuh ! Qu'entendez-vous par là ?

Désidément, David Vaudroz ne se montrait

pas disposé à bavarder, mais madame Tauxe n'était point de celles qui reculent après un premier assaut.

— Ce que j'entends, monsieur le syndic. C'est bien simple : Gentils locataires, voilà tout...

Fine mouche, elle ajouta d'une voix un peu aigre :

— Mais, excusez-moi, monsieur le syndic. C'est peut-être un secret ?

Laisser croire à quelque mystère au sujet de cette jeune veuve, eût été dangereux ; David Vaudroz le sentit. La pintière avait fait broche et obtenait son prix.

— Mon Dieu, non, ma pauvre Louise, rien de secret. Vous avez connu Laure Pache ?

— De beau savoir, nous avons communiqué ensemble.

— Eh ! bien, elle est veuve.

— Taisez-vous ?

— Ça vous étonne. Vous vous imaginiez que M. Charlton était immortel ?

— Non... mais, si jeune.

— Que voulez-vous ? C'est triste, en effet.

— Et, alors ? interrogea Divorne.

— Et, alors, sa veuve revient ici avec ses enfants et je lui loue l'appartement. Rien de plus simple, il me semble.

— Tout ce qu'il y a de simple, affirma le capitaine. Quarante de cœur...

— Binocle, annonça le musicien.

Mais, la curiosité de madame Tauxe n'était pas encore satisfaite. Et puis, il y avait d'autres clients dans la pinte et ceux-ci eussent été contents d'en savoir davantage. Le père Gurtschy, marchand de cuir et chasseur de chamois, qui porta sa vie durant des redingotes en drap jaune, interrogeait à son tour.

— Au respect que je vous dois monsieur le syndic, ce Charlton était architecte ?

— Oui bien, Gurtschy, oui. On dit même qu'il ne manquait pas de talent...

— Etonnant qu'il n'ait pas réussi. On bâtit pourtant assez, par le monde...

Divorne soupira, pensant à son propre destin.

— Croyez-vous, dit-il, que le talent suffise à nourrir un homme ? Des blagues tout ça. Il faut la chance. Tout le monde n'a pas la veine du capitaine.

Celui-ci venait d'annoncer, coup sur coup, vingt de trèfle et cent d'as, preuve irréfutable de bonheur. D'autre part, Divorne avait raison : le capitaine était un chançard non seulement au jeu, mais en toutes choses. Entré très jeune, grâce à un oncle, dans les bureaux de la Compagnie de navigation, il était en peu d'années devenu capitaine-comptable. Puis, l'oncle mourut le faisant héritier d'une petite fortune — vingt à trente mille francs en titres, créances, valeurs à lots, etc. — Or, quelques mois après cette aubaine, une obligation à prime sortait au tirage et quatre-vingt mille francs tombaient dans l'escarcelle de Pierre Mermet. Il démissionna et vint vivre de ses revenus en sa ville natale. Maintenant âgé de quarante-cinq ans, portant beau, moustache noire en croc — allure militaire s'accordant avec le grade que les bonnes gens oublient de son origine toute pacifique, lui octroyaient libéralement — le « capitaine » vivait en rentier, un peu égoïste, très moqueur, blagueur aussi, mais ami dévoué du syndic qu'il admirait sincèrement, tandis que sa pitie pour Divorne devenait souvent dédaigneuse. Il tolérait le professeur, rien de plus.

— De la veine ! De la veine ! fit-il... Je n'ai jamais cherché la fortune au-dessus des étoiles en soufflant dans un flageolet. Ce qui vient par la flûte s'en va par le tambour, monsieur le musicien.

— Allons ! allons ! intervint le syndic. Est-ce bon vous deux ? Pouvez-vous pas rester un quart d'heure sans vous mordre ? Atout, atout, atout et atout, dix de dernière. Ah ! c'est pas malheureux, du diantre si je ne me croyais pas roulé !

Ils comptèrent leurs *plies*, tandis que Mme Tauxe rappelait certains souvenirs d'enfance où Laure — la belle Laure, disait-elle — avait joué quelque rôle d'ailleurs fort louable. Cette pintière intelligente, comprenait que critiquer

la veuve serait peu diplomatique, surtout devant le syndic, et elle s'efforçait de montrer son empressement à lui être utile.

— Nous serons voisines et, comme cela, si Laure a besoin de quoi que ce soit, je serai heureuse de la servir. Je suis veuve aussi : Je sais ce que c'est le malheur. Dites-le lui bien, monsieur le syndic... Avant son mariage, nous étions fort bien ensemble...

(*A suivre.*)

P. Amiguet.

Diplomatie. — La femme. — C'est aujourd'hui ma fête, et tu ne me rapportes rien ?

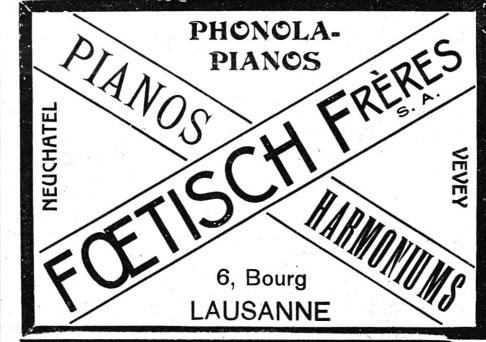
Le mari. — Mais, ma chérie, comment puis-je m'en souvenir ? Tu as l'air aussi jeune que l'an dernier...

Antoinette Sabrier au Royal Biograph. — La Direction du Royal Biograph présente un des grands succès de l'art cinégraphique français. « *Antoinette Sabrier* » splendide film artistique et dramatique d'après la célèbre pièce de Romain Coolus. Au même programme « *Dompions nos femmes !* » comédie comique et le Paramount-Journal, avec ses actualités mondiales. Dès vendredi 28 décembre, à l'occasion des fêtes de l'An : programme formidable.

« Madame Recamier » au Théâtre Lumen. — La Direction du Théâtre Lumen annonce 10 représentations seulement, sans prolongation possible, du plus grand film français édité cette année : « *Madame Recamier* » merveilleux film artistique et dramatique à grand spectacle inspiré de l'œuvre d'Edouard Herriot. La mise en scène est au-dessous de toute critique. Le luxe du décor est sans outrance comme sans afféterie. Et les tableaux de plein air, le jardin du Luxembourg, la terrasse de Coppet au bord du lac Léman, des coins du vieux Paris révolutionnaire, sont œuvrés comme des tableaux de maître. Pour les représentations, consulter les affiches et annonces. Samedi 22 décembre à 17 h. 30 : « *Causerie à la Mode vaudoue* ». Pour la première fois à Lausanne, un spectacle curieux et original : *Ombres* et silhouettes, séance d'ombromanie, avec M. A. Vautier, professeur, dans l'ombre parlante. Entrée fr. 1.10 ; enfants : 0.55. Location à la caisse du Théâtre Lumen.

Pour la rédaction :
J. BRON, édit.

Lausanne — Imp. Pache-Varidel & Bron.



Adresses utiles

Nous prions nos abonnés et lecteurs d'utiliser ces adresses de maisons recommandées lors de leurs achats et d'indiquer le *Conteur Vaudois* comme référence.

Restaurant du Faucon

St. Pierre, 3

Téléphone 29.250

Spécialités : Tripes à la neuchâteloise et napolitaines. — Pieds de porc choucroute fr. 1.50. — Schubling choucroute, fr. 1.50. — Civet de lièvre fr. 3.50. — Hors-d'œuvre 20 variétés pour 2 fr., etc.

KUPFER-FREYMOND.

HERNIEUX

Adresssez-vous en toute confiance aux spécialistes :

W. Margot & Cie

BANDAGISTES

Riponne et Pré-du-Marché, Lausanne

VERMOUTH CINZANO

Un Vermouth, c'est quelconque,

un Cinzano c'est bien plus sûr.

P. POUILLOT, agent général LAUSANNE

